

La plateforme numérique de suivi du temps de travail des travailleurs mobiles



Mobilic, qu'est-ce que c'est ?



Un outil du ministère chargé des Transports qui **simplifie le suivi du temps de travail dans le transport léger**



Un **service public gratuit** qui s'adresse aux **entreprises soumises au livret individuel de contrôle (LIC)**

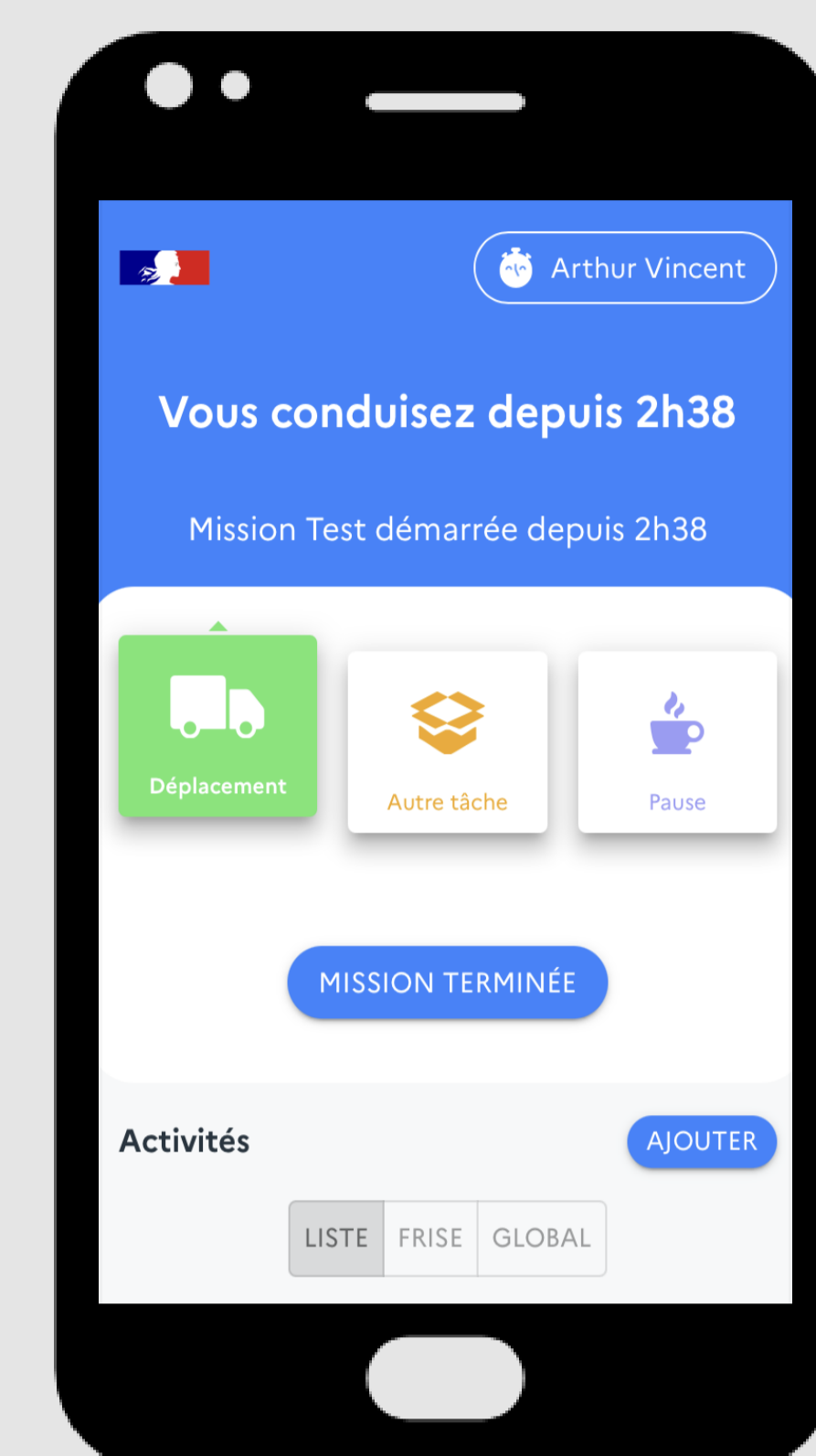


La seule application numérique de suivi du temps de travail **conforme à la réglementation en cas de contrôle**

Comment ça marche ?

Travailleur mobile : je saisis simplement mon temps de travail sur mobile

Gestionnaire d'entreprise : je consulte les données saisies et les récupère au format numérique (Excel, C1B)



Qu'est-ce qui va changer pour mes équipes et moi-même ?

Une gestion administrative simplifiée



Le temps de travail est enregistré sur Mobilic en temps réel : **moins d'erreurs, finie la double saisie**



Des données sociales accessibles en temps réel : **une organisation de mes équipes facilitée**



Des données facilement téléchargeables

Un outil adapté aux contraintes du métier



Simple d'utilisation, il s'approche du fonctionnement du tachygraphe



Plusieurs modes optionnels sont disponibles pour adapter Mobilic à votre entreprise (mode équipe, saisie du kilométrage, saisie des frais...)



Mobilic fonctionne également **hors ligne**

Je veux commencer à utiliser Mobilic : comment faire ?

➔ Rendez-vous sur le site <https://mobilic.beta.gouv.fr>

Pour que vos salariés puissent démarrer sur Mobilic, vous devez au préalable :

- 1 Créer votre compte Mobilic
- 2 Rattacher votre entreprise
- 3 Inviter vos collaborateurs à rejoindre votre entreprise sur Mobilic

Une question, **contactez-nous** : mobilic@beta.gouv.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :   

